



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
19 mai 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 3 f) de l'ordre du jour

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales de la CESAP: Réduction des risques de catastrophe**

Projet de rapport

Réduction des risques de catastrophe

1. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa deuxième session (E/ESCAP/68/11) et de deux documents d'information: le rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/68/INF/6) et celui du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/68/INF/7).
2. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, Philippines et Thaïlande. Les représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Groupe d'experts en cyclones tropicaux OMM/CESAP ont également fait chacun une déclaration.
3. La Commission a noté avec satisfaction que la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe avait été grandement facilitée par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, créé en 2005 grâce à un don de la Thaïlande d'un montant de 10 millions de dollars. La Commission a noté également que le Fonds jouait un rôle important dans la promotion de partenariats régionaux visant à améliorer la résilience face aux catastrophes, contribuant en particulier à la promotion des systèmes d'alerte rapide en appuyant le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie. Elle a pris note en outre de la décision du Comité consultatif du Fonds d'approuver six projets pour un budget total de plus de 2 millions de dollars.
4. La Commission a rappelé combien il importait d'intensifier la coopération régionale pour renforcer la capacité des pays à utiliser les technologies spatiales et la géo-informatique, notamment en vue de créer des infrastructures nationales de données spatiales pour la gestion et la réduction des risques de catastrophe. On a souligné également la nécessité de collaborer au niveau régional à la mise en place

d'une constellation régionale de satellites d'observation de la Terre. La Commission a été informée qu'une des priorités de la Thaïlande était de créer un centre régional de gestion des risques de catastrophe à l'aide des données spatiales et de développement des ressources humaines dans ce domaine.

5. La Commission a constaté que l'accès aux systèmes d'information géographique et aux services de télédétection restait limité, en particulier s'agissant des pays ayant des besoins particuliers. À ce propos, elle a été invitée à fournir une assistance technique et à faciliter le développement des capacités, dans le cadre d'une coopération régionale accrue.

6. La Commission a appris que le Pakistan tirait parti des systèmes d'information géographique et des services de télédétection, notamment pour la planification urbaine et régionale, la gestion de l'environnement, et la gestion et réduction des risques de catastrophe. Elle a été invitée à apporter le soutien voulu au projet de résolution intitulé «Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)» (E/ESCAP/68/WP.3).

7. La Commission a été informée que plusieurs pays avaient progressé dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes (Cadre d'action de Hyogo). Elle a été informée également de différentes mesures qui avaient été prises récemment en vue d'intégrer la réduction des risques de catastrophe au développement au moyen de : a) l'analyse des lacunes ; b) l'évaluation des besoins ; c) le développement des capacités ; d) l'élaboration de directives et d'outils spécifiques à chaque secteur ; e) le recensement des experts en réduction des risques de catastrophe ; et f) la mise au point de cadres institutionnels, de mécanismes financiers et de systèmes de gestion communautaire des risques de catastrophe. Ces différentes initiatives avaient permis de réduire le nombre de victimes et le volume des pertes.

8. Certaines délégations ont fait observer que les catastrophes liées au climat, comme les inondations, détruisaient les acquis du développement. Le représentant de la Thaïlande a informé la Commission que son pays, à la suite des inondations dévastatrices de 2011, s'était clairement rendu de l'importance de disposer d'un système d'alerte rapide qui soit précis et facile à utiliser, d'évaluer les risques et d'analyser les dégâts, d'instaurer un système de suivi, et d'encourager une culture de sensibilisation aux catastrophes. Il importait de renforcer les capacités de gestion des risques climatiques, y compris les capacités de gouvernance des risques au niveau infranational, ainsi que la coopération régionale afin de faire face aux menaces climatiques. Le représentant de la Thaïlande a informé la Commission que les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) coopéraient à la mise en œuvre de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, qui avait conduit au lancement du Centre de l'ASEAN pour la coordination de l'assistance humanitaire, lors du dix-neuvième Sommet de l'ASEAN tenu à Bali (Indonésie) en novembre 2011. La Commission s'est félicitée du rôle joué par la Thaïlande à la tête du Comité de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes, dont elle assurerait la présidence jusqu'en mars 2013. Une délégation a rappelé l'utilité des technologies pour la croissance verte et de la gestion de la biodiversité, soulignant qu'un réseautage dans ce domaine pourrait être une aide pour les pays de la région.

9. La délégation japonaise a exprimé une nouvelle fois sa profonde gratitude pour l'aide et les chaleureuses manifestations de solidarité qu'avait reçues son pays de la part des membres et membres associés de la Commission, ainsi que du secrétariat, à la suite du séisme et du tsunami de grande ampleur qui s'étaient produits dans l'est du Japon. Elle a indiqué à la Commission que le Japon organiserait en juillet 2012, dans la région sinistrée de Tohoku, une conférence internationale de haut niveau sur les grandes catastrophes, dont l'objectif serait d'examiner les moyens de maximiser les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et d'élargir la coopération et la coordination entre les acteurs concernés. Cette conférence devrait contribuer à la définition des mesures à prendre à l'échéance du Cadre d'action de Hyogo, lesquelles devraient être arrêtées à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes, dont le Japon serait l'hôte en 2015.

10. La Commission a rappelé que les initiatives visant à réduire les risques de catastrophe devraient aider les États membres à mettre en place un système régional pour la réduction de ces risques, en complément des mesures prises au niveau mondial par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Elle a pris note de la décision de la Fédération de Russie de lancer un projet de renforcement des capacités en matière d'atténuation des effets des catastrophes en Asie centrale et du Nord.

11. Une délégation a fait l'éloge du *Rapport 2010 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique*, qui avait été utile aux décideurs.

12. Il a été fait observer qu'un supplément de formation sur les méthodes pratiques d'évaluation des catastrophes améliorerait les capacités des États membres.

13. La délégation de la République islamique d'Iran a informé la Commission que le secrétariat avait apporté son appui et son étroite collaboration à la mise en œuvre de la résolution 67/4 de la Commission sur la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Elle a indiqué également que le Parlement iranien avait approuvé l'établissement du Centre et la première partie du budget. Au niveau régional, des consultations étaient en cours avec les bureaux sous-régionaux de la CESAP, ainsi qu'avec ses partenaires, comme le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, avec l'appui du secrétariat qui en assurait la coordination. La délégation a invité les États membres, les institutions de la région et les partenaires internationaux à participer de différentes façons au processus de création du Centre ainsi qu'à ses futures activités.

14. Des délégations ont insisté sur le fait que les petits États insulaires en développement avaient connu un accroissement de leur vulnérabilité, sans avoir la capacité d'y faire face. Une délégation a demandé qu'une attention spéciale soit accordée aux pays ayant des besoins particuliers, notamment aux petits États insulaires en développement du Pacifique, et a souligné la nécessité de fournir différentes formes d'assistance pour remédier aux vulnérabilités.

15. Une délégation a proposé trois priorités pour le secrétariat: a) optimiser l'utilisation des ressources de façon à éviter le double emploi; b) accorder une attention spéciale aux pays ayant des besoins particuliers, notamment aux petits États insulaires en développement du Pacifique; et c) encourager les pays sujets aux catastrophes à coopérer activement dans le domaine de la prévision, de la préparation et du relèvement après une catastrophe.

16. La délégation de l'Inde a salué l'utilité des travaux du Centre météorologique régional spécialisé, qui fournissait des prévisions et des avertissements sur les cyclones tropicaux aux pays de la région, et s'est déclarée favorable au projet du Groupe d'experts en cyclones tropicaux de créer un programme de gestion intégrée de la sécheresse qui couvrirait les différents aspects de ce phénomène ainsi que ses conséquences socioéconomiques aux niveaux national et infranational. Elle a indiqué à la Commission que l'Inde, si le Groupe d'experts en faisait la demande, apporterait son appui à la conduite de programmes de formation sur les systèmes de recherche et de prévision en matière de cyclones tropicaux et de tempête à l'usage des zones côtières.

17. Le représentant du Groupe d'experts en cyclones tropicaux était d'avis que les changements climatiques étaient l'un des principaux problèmes auxquels la région de l'Asie et du Pacifique devait faire face, comme le prouvait le nombre de catastrophes de grande ampleur qui s'y étaient produites récemment. Par conséquent, le Groupe d'experts en cyclones tropicaux aurait un rôle plus important à jouer, à travers le processus intergouvernemental, dans la promotion de mesures de perfectionnement des systèmes d'alerte, la diffusion d'informations techniques sur la recherche, et l'amélioration des opérations liées aux prévisions, afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques des catastrophes causées par des cyclones tropicaux.

18. Le représentant de l'OMM s'est déclaré préoccupé de voir que de nombreux services météorologiques et hydrologiques nationaux de la région étaient tenus à l'écart du débat plus général sur la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques au niveau mondial, alors que les catastrophes causaient des pertes économiques et en vies humaines considérables. Il a informé la Commission que l'OMM avait prévu de convoquer une session extraordinaire du Congrès météorologique mondial, qui serait centrée sur l'adoption d'un plan de mise en œuvre et d'une structure de gouvernance pour le Cadre mondial pour les services climatologiques. La CESAP était invitée à assister à cette session, qui se tiendrait à Genève en 2012.

19. La Commission a accueilli avec satisfaction et entériné la suggestion faite par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa deuxième session en 2011, visant à ce que le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que leurs partenaires du développement, apportent un appui accru au renforcement des capacités des pays en matière de collecte et d'analyse des données sur les catastrophes aux fins de l'évaluation des risques et des vulnérabilités, de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et de la planification des interventions d'urgence, compte tenu des difficultés rencontrées par les pays pour avoir accès aux données utiles.

20. La Commission s'est déclarée satisfaite du travail accompli par le secrétariat en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans la région, et s'est félicitée des initiatives qu'il avait engagées dans le domaine des applications spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement.